



Un sujet tiré du livre Islami Maheeno
kay fazail par Al-Madinah al-'Ilmiyyah, intitulé :

Les Bénédictions des Jours



فیضان ایام

Les Bénédictions des Jours

Ce livret a été présenté en ourdou par le centre de recherche islamique de Dawat-e-Islami (*Al-Madina-tul-'Ilmiyyah*). Le **département de traduction (Dawat-e-Islami)** l'a traduit en français. Si vous trouvez une erreur dans la traduction ou la composition, veuillez en informer le département de traduction à l'adresse postale ou électronique ci-dessous afin d'obtenir des récompenses (Sawāb).

Département de traduction (Dawat-e-Islami)

Dawate Islami France
19 rue de Paris, 93380 Pierrefitte-sur-Seine, France
Tel : +33 6 58 94 83 51
E-mail:  french.translation@dawateislami.net

Les Bénédictions des Jours

Une traduction française de “*Faizan e Aiyām*”



TOUS DROITS RÉSERVÉS

Copyright © 2025 Maktaba-tul-Madinah

Aucune partie de cette publication ne peut être reproduite ou transmise de quelque manière ou forme que ce soit ou par quelque moyen que ce soit, électronique, mécanique, photocopie, enregistrement ou autre, sans l'autorisation écrite préalable de Maktaba-tul-Madinah.

1^{ère} parution : Jumada Al-Ukhra 1447 AH – (Décembre 2025)

Traduit par : Le département de traduction (Dawat-e-Islami)

Éditeur : Maktaba-tul-Madinah

Quantité : -

PARRAINAGE

N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez parrainer l'impression d'un livre religieux ou un livret pour la transmission des récompenses à des membres décédés de votre famille.

Maktaba-tul-Madinah

Aalami Madani Markaz, Faizan-e-Madinah Mahallah Saudagran,
Purani Sabzi Mandi, Bab-ul-Madinah, Karachi, Pakistan

✉ **E-mail :** global@maktabatulmadinah.com | feedback@maktabatulmadinah.com

📞 **Téléphone :** +92-21-34921389-93

🌐 **Web :** www.dawateislami.net | www.maktabatulmadinah.com

الْحَمْدُ لِلّٰهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَالصَّلٰوةُ وَالسَّلَامُ عَلٰى خَاتَمِ النَّبِيِّنَ
أَتَابَعُهُ فَأَغُوْذُ بِاللّٰهِ مِنَ الشَّيْطَنِ الرَّجِيمِ يَسِّرْ اللّٰهُ الرَّحْمَنُ الرَّجِيمُ

Invocation pour lire le livre

Lisez la Dou'a (invocation) suivante avant d'étudier un livre religieux ou une leçon islamique. Vous vous souviendrez de tout ce que vous étudiez : اَن شَاءَ اللّٰهُ

اَللّٰهُمَّ افْتَحْ عَلَيْنَا حِكْمَتَكَ وَانْشُرْ
عَلَيْنَا رَحْمَتَكَ يَا ذَا الْجَلَالِ وَالْاِكْرَامِ

Traduction

Ô Allah ! Ouvre-nous les portes de la connaissance et de la sagesse, et aie pitié de nous ! Ô Celui Qui est Le Plus Glorieux et Le Plus Honorable ! (*Al-Mustatraf*, vol. 1, p. 40)

Note : Récitez la Salât sur le Prophète ﷺ une fois avant et après l'invocation.

Table des matières

Invocation d'Attār :.....	1
L'excellence de la <i>Salāt</i> sur le Bien-Aimé Prophète ﷺ	1
Vendredi.....	1
Comment faut-il passer le vendredi ?.....	3
Jeûner le vendredi.....	3
Est-il permis de jeûner uniquement le <i>Jumu'ah</i> ?	4
Une récompense équivalente à dix mille ans de jeûne.....	4
Actes à accomplir le vendredi.....	4
1. Quatre actes pour la nuit du <i>Jumu'ah</i>	4
2. Cinq actes pour le jour du <i>Jumu'ah</i>	5
3. Accomplissez la prière du <i>Jumu'ah</i> en portant un <i>Imāmah</i>	7
4. Récitez cette invocation après la prière du <i>Jumu'ah</i>	7
5. Autres actes pour le jour du <i>Jumu'ah</i>	8
Samedi.....	9
Comment devrait-on passer le samedi ?.....	10
Jeûner le samedi.....	10
Actes pour le samedi.....	11
1. Le matin béni du samedi.....	11
2. La pratique de Sayyidunā 'Umar b. al-Khattāb رضي الله عنه	11
Dimanche	12
Comment passer le dimanche ?.....	12

Jeûner le dimanche	13
Actes pour le dimanche.....	13
1. Deux actes pour satisfaire les besoins.....	13
Entrer au Paradis avec les prophètes ﷺ	14
Lundi.....	15
Comment devrait-on passer le lundi ?	16
Jeûner le lundi.....	16
Actes pour le lundi.....	16
Le pardon de tous les péchés.....	16
Mardi	17
Comment passer le mardi ?.....	18
Jeûner le mardi.....	18
Ne coupez pas de tissu le mardi.....	18
Mercredi.....	19
Comment passer le mercredi ?.....	20
Jeûner le mercredi.....	20
Actes pour le mercredi	20
1. Récompense jusqu'au Jour de la Résurrection.....	20
2. La règle concernant la coupe des ongles le mercredi.....	20
3. Commencer une nouvelle tâche le mercredi.....	21
4. Bonne nouvelle d'une invocation acceptée.....	22
Jeudi.....	22

لَحْمَدُ لِلَّهِ رَبِّ الْعَالَمِينَ وَ الصَّلَاةُ وَ السَّلَامُ عَلَى خَاتَمِ النَّبِيِّنَ
أَمَّا بَعْدُ فَاعُوذُ بِاللَّهِ مِنَ السَّيِّطِنِ الرَّجِيمِ بِسْمِ اللَّهِ الرَّحْمَنِ الرَّحِيمِ

Les Bénédicitions des jours ¹

Invocation d'Attār :

Ô Allah ! Quiconque lit ou écoute le livret “Les Bénédicitions des Jours”, Par l'entremise des jours bénis, inclue-le parmi Tes serviteurs bien-aimés, et accorde-lui, ainsi qu'à ses parents, l'entrée au Jannat ul-Firdaws sans avoir à rendre de comptes.

أَمِينُ بِجَاهِ خَاتَمِ النَّبِيِّنَ صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ

L'excellence de la Salāt sur le Bien-Aimé Prophète ﷺ

صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit :

“ Quiconque m'envoie une fois la ḥalāt, Allah lui envoie dix miséricordes, et qui conque m'envoie dix fois la ḥalāt, Allah lui envoie cent miséricordes, et qui conque m'envoie cent fois la ḥalāt, Allah écrit entre ses yeux qu'il est à l'abri de l'hypocrisie et du feu de l'Enfer, et Il le placera parmi les martyrs au Jour du Jugement.” ²

صَلَّى اللَّهُ عَلَى مُحَمَّدٍ صَلُوْعَالَّهِبِ

Vendredi

Jumu'ah occupe une place particulière en termes de grandeur, de bénédicitions et de récompense. Il existe une Sourate entière dans le Noble Coran qui porte son nom, dans laquelle la prière du vendredi est également mentionnée.

¹ Cet article est tiré du livre de Maktabat-ul-Madinah, Islāmī Mahinō Kay Fazā'il, p. 293-320.

² Mu'jam Awsat, vol. 5, p. 252, Hadith 7235

Il est appelé *Jumu'ah* car c'est ce jour-là que toute la création a été réunie, l'achèvement de la création ayant eu lieu ce jour-là. De plus, l'argile de Sayyidunā Ādam ﷺ a été rassemblée ce jour-là, et les gens se réunissent pour accomplir la prière du *Jumu'ah* ce jour-là également. Avant l'islam, les Arabes l'appelaient 'Arūbah.¹

Ce jour béni possède de nombreuses associations historiques et de nombreuses vertus spéciales, telles que :

- Allah عَزَّوَجَلَّ a créé Sayyidunā Ādam le *Jumu'ah*, il a été envoyé sur terre ce jour-là et il est décédé ce jour-là.
- Il y a un moment le vendredi pendant lequel, quoi que demande un serviteur, Allah عَزَّوَجَلَّ le lui accorde, tant qu'il ne demande rien d'interdit.
- Le Jour du Jugement sera établi ce jour-là. Il n'y a pas d'ange honoré, ni de ciel ou de terre, ni de vent, ni de montagne, ni de mer qui ne craigne le jour du *Jumu'ah*.²
- Les mariages des personnalités sacrées suivantes ont eu lieu le jour du *Jumu'ah* :
 1. Sayyidunā Ādam ﷺ avec Sayyidah Ḥawwā . رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا
 2. Sayyidunā Yūsuf ﷺ avec Sayyidah Zulaykhā . رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا
 3. Sayyidunā Mūsā ﷺ avec Sayyidah Ṣafīrah . رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا
 4. Sayyidunā Sulaymān ﷺ avec Sayyidah Bilqīs . رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا
 5. Le Noble Prophète ﷺ avec Sayyidah Khadīja Tul-Kubrā . رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ وَلَهُ وَسَلَامٌ et Sayyidah 'A'ishah As-Ṣiddīqah . رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا

¹ Mir'āt-ul-Manājīh, vol. 2, p. 317

² Ibn Mājah, vol. 2, p. 8, Hadith 1084 (abrégé)

6. Le quatrième calife des musulmans, Sayyidunā ‘Alī al-Murtadā رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ avec la fille bien-aimée du Messager, Sayyidatunā du Paradis, Sayyidah Fātima Tuz-Zahrā' رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا.¹

- Ce jour béni a été déclaré l'Aïd des musulmans.²
- Jumu‘ah est appelé *Sayyid ul-Ayyām* (le maître des jours).³
- La récompense des bonnes actions est multipliée le vendredi.⁴
- Les portes de l'Enfer ne s'ouvrent pas ce jour-là, et il n'est pas allumé.
- Le Registre des Actes est présenté devant les prophètes عَدْنَى يَوْمَ الْقِيَامَةِ وَالشَّكَارِ et les parents de chacun chaque vendredi.⁵
- Ce jour-là, les musulmans accomplissent la prière du vendredi.

Comment faut-il passer le vendredi ?

Chers Frères en Islam ! Vous avez appris l'honneur et la grandeur du *Jumu‘ah*. Nous avons également reçu des conseils détaillés sur la manière de passer les moments bénis de cette journée.

Jeûner le vendredi

Le jeûne du vendredi fait partie des actes qui permettent d'accéder au paradis. Le Bien-Aimé Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ a dit : “ Quiconque accomplit la prière du vendredi, jeûne ce jour-là, rend visite à un malade, assiste à des funérailles et participe à une cérémonie de mariage (*Nikāh*), le Paradis lui est obligatoire (*Wājib*). ”⁶

¹ Kitāb us-Sab'iyyāt Fī Mawā'iz Il-Bariyyāt, p. 96 - Fadā'il ul-Ayyām wash-Shuhūr, p. 185

² Sunan ul-Kubrā lil-Bayhaqī, vol. 1, p. 447, Hadith 1427 (abrégé)

³ Mustadrak, vol. 1, p. 567, Hadith 1065 (abrégé)

⁴ Mu'jam Awsat, vol. 6, p. 33, Hadith 7895

⁵ Nawādir-ul-Uṣūl, vol. 4, p. 213, Hadith 924 (abrégé)

⁶ Mu'jam Kabir, vol. 8, p. 97, Hadith 7484

Est-il permis de jeûner uniquement le *Jumu'ah* ?

Jeûner uniquement le *Jumu'ah* ou uniquement le samedi est *Makroûh Tanzîhî* (légèrement détesté). Cependant, si une date spécifique, telle que le 15 Sha'bân ou le 27 Rajab, coïncide avec le vendredi, jeûner ce jour-là n'est pas détesté, car le jeûne est observé en raison de la vertu de la date elle-même.

Le noble Prophète ﷺ a dit : “ Le vendredi est un jour de Aïd pour vous, alors ne jeûnez pas ce jour-là, sauf si vous jeûnez également la veille ou le lendemain.”¹

Une récompense équivalente à dix mille ans de jeûne

L'Imam Ahmad Ridâ Khan رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ déclare : “ Il a été rapporté que le jeûne du *Jumu'ah*, lorsqu'il est combiné au jeûne du jeudi ou du samedi, équivaut à la récompense de dix mille ans de jeûne.”²

Actes à accomplir le vendredi

Chers Frères en Islam ! Vous trouverez ci-dessous les actions à accomplir le jeudi soir (la veille du vendredi) et le vendredi.

1. Quatre actes pour la nuit du *Jumu'ah*

- Quiconque accomplit deux unités de prière la nuit du *Jumu'ah* après la prière de Maghrib selon la procédure mentionnée dans ce Hadith sera protégé de l'agonie de la mort et du châtiment de la tombe.

Le Prophète ﷺ a dit :

“ Quiconque accomplit deux unités la nuit du *Jumu'ah* après la prière de Maghrib, en récitant une fois la Sourate al-Fâtihah et quinze fois la Sourate Az-Zilzâl dans chaque unité, Allah عَزَّوجَلَّ lui

¹ At-Targhib wat-Tarhib, vol. 2, p. 81, Hadith 11

² Fatâwâ Ridawiyyah, vol. 10, p. 653

facilitera les affres de la mort, le protégera du tourment de la tombe et lui facilitera la traversée du *Sirāt* le Jour de la Résurrection.”¹

- Récitez la Sourate Yā Sīn et devenez digne du pardon. Le Noble Prophète ﷺ a dit : “ Quiconque récite la Sourate Yā Sīn la nuit du *Jumu'ah* (c'est-à-dire la nuit entre le jeudi et le vendredi) sera pardonné.”²

Le Bien-Aimé Prophète ﷺ a dit :

“ Le croyant qui accomplit deux unités de prière (*raka'at*) la nuit du *Jumu'ah* de telle manière qu'après avoir récité la Sourate al-Fātiḥah, il récite la Sourate al-Ikhlah vingt-cinq fois dans chaque unité (*rak'ah*), puis récite cette *ṣalāt* : ” ﷺ mille fois, me verra en rêve avant le *Jumu'ah* suivant. Quiconque me voit en rêve, Allah عَزَّوَجَلَّ lui pardonnera ses péchés.”³

L'Imam Az-Zuhrī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ déclare :

“ Quiconque accomplit *le ghusl* la nuit du *Jumu'ah*, puis accomplit deux *raka'at*, en récitant mille fois la Sourate al-Ikhlah, verra le Noble Prophète ﷺ dans son rêve.”⁴

2. Cinq actes pour le jour du *Jumu'ah*

- Coupez vos ongles, car cela permet d'obtenir la guérison. Il est dit dans un hadith bénî : “ Quiconque se coupe les ongles le jour du *Jumu'ah*, Allah عَزَّوَجَلَّ lui enlève la maladie et lui accorde la guérison.”⁵

N'oubliez pas qu'il est *Moustahabb* (recommandé) de se couper les ongles le jour du *Jumu'ah*.

¹ Al-Lum'ah Fî Khaṣâ'iṣ Il-Jumu'ah, p. 113

² At-Targhib wat-Tarhib, vol. 1, p. 298, Hadith 4

³ Al-Qawl ul-Badi', p. 383

⁴ Tārikh Ibn 'Asākir, vol. 9, p. 301, Hadith 816

⁵ Muṣannaf 'Abdur-Razzāq, vol. 3, p. 93, Hadith 5325

Cependant, si les ongles sont trop longs, il ne faut pas attendre le *Jumu'ah* pour les couper, car les ongles longs sont une cause de restriction de la subsistance.¹

- Effectuez le *ghusl* et parfumez-vous le jour de *Jumu'ah*. Le Bien-Aimé Prophète ﷺ a déclaré :

“ La personne qui accomplit le *ghusl* le jour du *Jumu'ah* et se nettoie autant qu'il le peut, s'applique de l'huile et du parfum disponibles dans sa maison, puis se rend à la prière sans séparer deux personnes (en enjambant leur cou ou en poussant ses compagnons pour s'asseoir entre eux, mais en s'asseyant là où il trouve une place), prie ce qui a été écrit pour lui et reste silencieux pendant que l'Imam prononce le sermon (*Khuṭbah*), ses péchés entre ce *Jumu'ah* et le suivant seront pardonnés.”²

- Portez des vêtements élégants le jour du *Jumu'ah*. Le Bien-Aimé Prophète ﷺ a dit :

“ Quiconque prend un bain le jour du *Jumu'ah*, porte de beaux vêtements, se parfume s'il en a, se rend calmement et dignement à la prière du *Jumu'ah* sans enjamber le cou des gens ni leur causer de désagréments, puis accomplit la prière et attend que l'Imam ait terminé, ses péchés entre les deux *Jumu'ahs* seront pardonnés.”³

- Le Shaykh 'Abdul-Haqq Muḥaddith al-Dīhlawī rapporte :

“ Quiconque récite mille fois la *ṣalāt* suivante le jour du *Jumu'ah*: ﴿أَلْهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ وَآلِهِ وَسَلِّمْ﴾, verra le Prophète ﷺ en rêve ou verra sa place au Paradis. Si cela ne se produit pas la première fois, il doit répéter cela le vendredi suivant. ﴿إِنَّ شَكَارَ اللَّهِ﴾, il fera ce beau rêve dans les cinq *Jumu'ahs*.”⁴

¹ Bahār-e-Shari'at, vol. 1, p. 582, partie 4

² Ṣaḥīḥ ul-Bukhārī, vol. 1, p. 306, Hadith 883

³ Majma' uz-Zawā'id, vol. 2, p. 385, Hadith 3039 ; Mu'jam Kabīr, vol. 4, p. 160, Hadith 4006

⁴ Jadhb ul-Qulūb, p. 242 (abrégé)

- Si vos parents sont décédés, visitez leur tombe, car le meilleur moment pour visiter (les tombes de ses parents) est le jour du *Jumu'ah* après Fajr.¹

3. Accomplissez la prière *du Jumu'ah* en portant un '*Imāmah*

Le port de l'*Imāmah* (turban) lors du *Jumu'ah* est Sounnah, et grâce à cela, Allah ﷺ multiplie la récompense de plusieurs fois. Le Noble Prophète ﷺ a dit : “ Un *Jumu'ah* avec un ‘imāmah équivaut à soixante-dix *Jumu'ahs* sans celui-ci. ”²

Allah ﷺ et Ses anges envoient *la šalāt* sur ceux qui accomplissent la prière du *Jumu'ah* en portant un ‘imāmah. Le Bien-Aimé Prophète ﷺ a déclaré : “ En effet, Allah ﷺ et Ses anges envoient *la šalāt* sur ceux qui portent des ‘imāmahs le jour du *Jumu'ah*. ”³

‘Allāmah Ibn Ḥajar al-‘Asqalānī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ déclare : “ Quand Allah ﷺ envoie *la šalāt*, cela signifie qu'il envoie Sa miséricorde, et quand les anges envoient *la šalāt*, cela signifie qu'ils demandent pardon. ”⁴

4. Récitez cette invocation après la prière *du Jumu'ah*

Le commentateur de *Ṣaḥīḥ ul-Bukhārī*, Allāmah Ahmad b. Muḥammad Qastallānī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ (Décédé en 923 AH), citant l'Imam ‘Abdullāh Yāfi’ رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ (Décédé en 768 AH), écrit que l'invocation suivante doit être faite après la prière *du Jumu'ah* :

اللَّهُمَّ يَا أَدَاءُ الْمُنْتَهَىٰ وَلَأْسِنُ عَلَيْكَ يَا أَدَاءُ الْجَلَلِ وَالْإِكْرَامِ يَا أَدَاءُ الْقَوْلِ لَا إِلَهَ إِلَّا أَنْتَ كَفُورُ الْأَلَّاهِينَ وَجَارُ الْمُسْتَجَبِيْنَ وَمَلِئُنَ الْخَائِفِيْنَ إِنْ كُنْتَ كَيْتَبْتُنِي شَيْئًا أَوْ مَحْرُومًا أَوْ مَفْتَرًا عَلَيَّ فَامْحُ شَيْقَافِيَّ وَحَرْمَمَيَّ رَاقْتَارِرْمَيَّ وَلَيْتُنِي عَنْكَ سَعِيدًا أَمْ زُوقًا مُوْتَقَالِلَخَيْرَاتِ فَإِنَّكَ قُلْتَ فِي كِتَابِكَ الْعَزِيزِ الْمُنَزَّلِ عَلَى نَبِيِّكَ الْمُوْسَلِ (يَمْحُوا اللَّهُ مَا يَشَاءُ وَيُثْبِتُ ۝ وَعِنْدَهُ أَمْ الْكِتَابِ ۝)

¹ Fatāwā Riḍawiyyah, vol. 9, p. 523

² Jāmi' Ṣaghīr, p. 314, Hadīth 5101 (abrégé) ; Tārikh Ibn 'Asākir, vol. 37, p. 355, Hadīth 4399

³ Majma' uz-Zawā'id, vol. 2, p. 394, Hadīth 3075 ; Kanz ul-'Ummāl, partie 7, vol. 4, p. 302, Hadīth 21162

⁴ Fath ul-Bārī li-Ibn Ḥajar, vol. 12, p. 131, sous Hadīth 6358

⁵ Al-Irshād wat-Taṭrīz, p. 44; Lawāmi' al-Anwār fi al-Ad'iyyah wal-Adhkār, p. 261 (with similar wording)

5. Autres actes pour le jour du *Jumu'ah*

- Le Bien-Aimé Prophète ﷺ a dit :

“ Quiconque m'envoie la *ṣalāt* quatre-vingts fois le jour du *Jumu'ah*, Allah عَزَّوَجَلَّ lui pardonnera quatre-vingts ans de ses péchés.” On lui a demandé : “ Ô Messager d'Allah ! Comment devons-nous vous envoyer nos salutations ? ” Il a répondu : “ Dites :

اللَّهُمَّ صَلِّ عَلَى مُحَمَّدٍ عَبْدِكَ وَنَبِيِّكَ وَرَسُولِكَ الْيَقِينِ الْأَعْلَمِ

Ô Allah عَزَّوَجَلَّ ! Envoie Ta miséricorde sur (Sayyidunā) Muḥammad, Ton serviteur spécial, Ton Prophète et Ton Messager, *An-Nabī Yil-Ummī*.¹

- Le Noble Prophète ﷺ a déclaré : “ Envoyez-moi d'abondantes *ṣalāt* pendant la nuit lumineuse et le jour radieux (c'est-à-dire la nuit du *Jumu'ah* et le jour du *Jumu'ah*). »²
- Récitez la Sourate al-Kahf, comme l'a dit le Prophète : “ Quiconque récite la Sourate al-Kahf le jour du *Jumu'ah*, une lumière s'illumine pour lui entre lui-même et *Bayt ul-'Atīq* (la Ka'bah sacrée). ”³
- Le Prophète ﷺ a dit :

“ Envoyez-moi abondamment la *ṣalāt* le jour du *Jumu'ah*, car c'est *Yawm ul-Mashhūd* (le jour de la présence). Ce jour-là, les anges sont présents, et quiconque m'envoie la *ṣalāt*, cela m'atteint avant qu'il ait fini de la réciter.”⁴

Le Prophète ﷺ a dit :

¹ Ihyā' ul-'Ulūm, vol. 1, p. 251 (résumé)

² Mu'jam Awsat, vol. 1, p. 84, Hadith 241

³ Shu'ab ul-Imān, vol. 2, p. 474, Hadith 2444

⁴ Ibn Mājah, vol. 2, p. 291, Hadith 1637

“ Quiconque entre dans la *Jāmi‘ Masjid* (Mosquée centrale) le jour du *Jumu‘ah* et accomplit quatre *rak‘āt* avant la prière du *Jumu‘ah*, en récitant la Sourate al-Fātiḥah et la Sourate al-Ikhlas cinquante fois dans chaque *rak‘ah*, verra sa place au Paradis avant qu’il ne décède, ou elle lui sera montrée.”¹

- Si quelqu'un est confronté à une difficulté grave ou à un besoin urgent, il doit observer trois jeûnes consécutifs le mercredi, le jeudi et le vendredi. Ensuite, il doit prendre un bain le vendredi pour la prière *du Jumu'ah*, faire la charité et réciter l'invocation suivante après la prière du vendredi. Ensuite, il doit se tourner de tout son cœur vers Allah عَزَّوَجَلَّ, le suppliant et l'implorant. اَنْ شَاءَ اللَّهُ, sa supplication sera acceptée :

(Mentionnez votre besoin après le mot : حاجتني)²

Samedi

Le samedi est également un jour très béni et noble. Historiquement, ce jour est associé à plusieurs événements importants :

- Le noble Prophète ﷺ quitta Madina Tul-Munawwarah un samedi avec 305 compagnons *Muhājirīn* et *Anṣār* رضي الله عنهم pour la bataille de Badr.³

¹ *Ihyā' ul-'Ulūm*, vol. 1, p. 267

² Jannatī Zēwar, p. 578 (avec une légère modification)

³ Faizān-e-Fārūq-e-A'zam, vol. 1, p. 474 (résumé)

- Le Bien-Aimé Prophète ﷺ se rendait à Qubā tous les samedis, parfois à cheval, parfois à pied.¹
- Allah عَزَّوَجَلَّ a créé les fondations de la Terre le samedi.²
- Le samedi, Allah عَزَّوَجَلَّ a interdit à soixante-dix mille personnes de la nation de Sayyidunā Dāwūd عليه السلام de pêcher.³
- Le terme *Yawm us-Sabt* (samedi) est mentionné sept fois dans le Saint Coran.⁴

Comment devrait-on passer le samedi ?

Chers frères en Islam ! Tout comme l'islam nous guide pour passer chaque jour à accomplir de bonnes actions, il nous encourage également à passer le samedi à accomplir certaines actions vertueuses. Agir en ce sens apporte également des bénédictions à cette journée.

Jeûner le samedi

Parmi les pratiques de ce jour figure le jeûne. Sayyidah Umm Salmah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا rapporte que le Bien-Aimé Prophète ﷺ jeûnait souvent le samedi et le dimanche, et disait : “ Ces deux jours (samedi et dimanche) sont les jours de fête des polythéistes, et je souhaite m'y opposer.”⁵

Bien que le jeûne le samedi soit encouragé dans certaines narrations, il est déconseillé dans une autre narration. Sayyidunā ‘Abdullāhb. Busr رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ rapporte de sa sœur que le Bien-Aimé Prophète ﷺ a dit : “ Ne jeûnez pas le samedi, sauf pour les jeûnes obligatoires.”⁶

Le Mufti Ahmad Yār Khān Nā‘īmī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a expliqué :

¹ Ṣaḥīḥ Muslim, p. 555, Hadith 3396

² Ṣaḥīḥ Muslim, p. 1149, Hadith 7054

³ ‘Ajā’ib-ul-Qur’ān ma’a Ghara’ib-ul-Qur’ān, p. 34 (abrégé)

⁴ Fada’il ul-Ayyām wash-Shuhūr, p. 240

⁵ Ṣaḥīḥ Ibn Khuzaymah, vol. 3, p. 318, Hadith 2167

⁶ Jāmi’ ut-Tirmidhī, vol. 2, p. 186, Hadith 744 (résumé)

“ Ne jeûnez pas volontairement le samedi seul, car cela ressemble à la pratique des juifs. Bien qu'ils ne jeûnent pas ce jour-là, ils le révèrent grandement. Ainsi, votre jeûne ce jour-là créerait une ressemblance avec eux. L'opinion de la majorité des pieux prédecesseurs رَجُلُوكُمْ لِلَّهِ est que cette interdiction est *Tanzīhī*. Si l'on jeûne un autre jour (comme le dimanche ou le vendredi) en plus du samedi, la ressemblance et l'interdiction disparaissent.”¹

Actes pour le samedi

1. Le matin bénî du samedi

Il est mentionné dans *Malfoozāt-e-A'lā Hazrat* :

- **Question :** Je souhaite présenter une requête (c'est-à-dire déposer une pétition auprès du tribunal). Quel jour convient le mieux pour cela ?
- **Réponse :** Aucun jour spécifique n'est désigné pour cela. Cependant, il est dit dans un hadith bénî : “ Quiconque quitte son domicile le samedi matin, avant le lever du soleil, dans le but de satisfaire un besoin, je lui garantis la satisfaction de son besoin.”²

2. La pratique de Sayyidunā ‘Umar b. al-Khaṭṭāb رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ

Le deuxième calife des musulmans, Sayyidunā ‘Umar b. al-Khaṭṭāb رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ se rendait chaque samedi dans la partie haute de Madinah. S'il voyait un esclave accomplir une tâche qui dépassait ses forces, Sayyidunā ‘Umar رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ l'a aidait à la réaliser.³

Chers Frères en Islam ! Nous devons également aider les pauvres et les faibles en ce jour, car ce faisant, nous suivrons l'exemple de Sayyidunā ‘Umar رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ.

¹ Mirāt-ul-Manājīḥ, vol. 3, p. 192 (avec une légère modification)

² Musnad ul-Firdaws, vol. 3, p. 519, Hadîth 5620 ; Malfoozāt-e-A'lā Hazrat, p. 116

³ Iḥyā’ ul-'Ulūm, vol. 2, p. 275

Dimanche

Le dimanche est un jour de grandeur et de bénédictions. De nombreux événements historiques et qualités particulières sont liés à ce jour, tels que :

- Allah عَزَّوجَلَّ a créé trois types d'étoiles le dimanche.
- Les sept mers ont également été créées ce jour-là : (1) Ṭabaristān (2) Bahṛ Karmān (3) Bahṛ Qulzum (4) Bahṛ Hind (5) Bahṛ ‘Umān (6) Bahṛ Rūm (7) Bahṛ Maghrib.
- Ce jour-là, Allah عَزَّوجَلَّ a créé le feu, les sept terres, l'homme ainsi que les membres utilisés pour se prosterner (c'est-à-dire les mains, les pieds, les genoux et le visage), et les sept jours.¹
- Semer les champs, planter des arbres et construire des bâtiments le dimanche sont des moyens d'obtenir des bénédictions.²

Comment passer le dimanche ?

Chers frères en Islam ! De nos jours, dans de nombreux pays et grandes villes, le dimanche est un jour de congé pour la plupart des gens. Par conséquent, on a tendance à se coucher tard le soir et à se lever tard le dimanche matin, ce qui fait que beaucoup manquent la prière de Fajr. Certains passent la nuit à errer dans les rues, les quartiers ou les maisons à bavarder, tandis que d'autres s'adonnent à divers péchés.

Si nous passons cette journée à l'adoration d'Allah عَزَّوجَلَّ, à réciter le Noble Coran, à accomplir de nombreux *Dhikret* à réciter la *ṣalāt* sur le Bien-Aimé Prophète ﷺ, notre Livre des Actes sera rempli de bonté.

Pour profiter pleinement de ce jour libre, réveillez-vous tôt et accomplissez la *prière de Tahajjud*, puis la *prière de Fajr* en congrégation au premier rang de la mosquée, et restez occupé à faire le *Dhikr* et la *ṣalāt* jusqu'au lever du soleil pour accomplir

¹ Kitāb us-Sab'iyyāt Fī Mawā'iz Il-Bariyyāt, p. 26-36 (abrégé) ; Fadā'il ul-Ayyām wash-Shuhūr, p. 26-33 (abrégé).

² Fadā'il ul-Ayyām wash-Shuhūr, p. 25

les prières de l'*Ishrāq* et de *Duhā*. Cela a un grand mérite, comme l'indique un hadith : “ Quiconque prie *Fajr* en congrégation, puis s'assoit en se souvenant d'Allah ﷺ jusqu'au lever du soleil, et prie ensuite deux *raka'āt*, recevra la récompense d'un Hajj et d'une 'Oumrah. ”¹

Commencez bien la journée, accomplissez vos obligations et restez engagé dans de bonnes actions tout au long de la journée. ﴿اَن شَاءَ اللَّهُ مِنْهُمْ نَجَّمَهُمْ﴾ vous en recevrez d'abondantes bénédictions. À la lumière des récits bénis et des paroles des pieux prédécesseurs ﷺ concernant ce jour, accomplissez également des actes d'adoration surérogatoires et récitez des litanies ce jour-là.

Jeûner le dimanche

Si possible, jeûnez ce jour-là, car le Bien-Aimé Prophète ﷺ jeûnait souvent le samedi et le dimanche et disait : “ Ces deux jours (samedi et dimanche) sont les fêtes des polythéistes, et je souhaite m'y opposer. ”²

Le célèbre exégète du Coran, Mufti Ahmād Yār Khan Nā'imī رحمۃ اللہ علیہ déclare à propos de ce hadith : “ Le samedi est le jour de fête des juifs, et le dimanche celui des chrétiens. En ces jours-là, ils s'adonnent à la nourriture, à la boisson et aux plaisirs, tandis que nous jeûnons en opposition à eux. »³

Actes pour le dimanche

1. Deux actes pour satisfaire les besoins

- Le Bien-Aimé Prophète ﷺ a dit :

“ Le dimanche, affirmez l'unicité d'Allah ﷺ par des prières abondantes, car Allah ﷺ est unique et n'a pas d'associé. Quiconque, le dimanche, après avoir accompli les prières obligatoires et Sounnah de Dhohr, accomplit quatre *rak'āt*

¹ Jāmi' ut-Tirmidhī, vol. 2, p. 100, Hadīth 586

² Ṣahīḥ Ibn Khuzaymah, vol. 3, p. 318, Hadīth 2167

³ Mir'āt-ul-Manājīh, vol. 3, p. 194

supplémentaires - en récitant la Sourate al-Fātiḥah et Tanzīl us-Sajdah (Sourate As-Sajdah) dans la première *rak'at*, et la Sourate al-Fātiḥah et la Sourate al-Mulk dans la deuxième, puis accomplit le *Tashahhud* et le *Taslim*, puis se lève pour accomplir les deux dernières *rak'āt*, en récitant la Sourate al-Fātiḥah et la Sourate al-Jumu'ah, et demande à Allah عَزَّوَجَلَّ ce dont il a besoin, il appartient à la générosité d'Allah de combler son besoin. ”¹

- Quiconque est dans le besoin et récite dix fois la Sourate al-Kāfirūn au lever du soleil le dimanche verra son souhait exaucé.²

Entrer au Paradis avec les prophètes عَدَّةٌ مِّنُ الْمُصَلِّيَّةِ وَالسَّلَامُ

Il est rapporté de Sayyidunā Anas bin Mālik رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ :

“ Quiconque accomplit vingt *rak'āt* le dimanche soir, en récitant la Sourate al-Fātiḥah, suivie de la Sourate al-Ikhlāṣ (قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ) cinquante fois, et les *Mu'awwadhatayn* (Sourate al-Falaq et sourate An-Nās) une fois dans chaque *rak'ah*, puis demande pardon cent fois, invoque le pardon pour lui-même et ses parents cent fois, envoie la *salāt* sur le Prophète ﷺ cent fois, renonce à son propre pouvoir et à sa propre force, demande la protection d'Allah عَزَّوَجَلَّ, puis dit :

أَشْهَدُ أَنَّ لَا إِلَهَ إِلَّا اللَّهُ وَحْدَهُ لَا شَرِيكَ لَهُ وَأَشْهَدُ أَنَّ آدَمَ صَفُوفًا لِّلَّهِ وَفِضْلُهُ وَإِبْرَاهِيمَ خَلِيلًا لِّلَّهِ وَمُوسَى كَلِيمًا لِّلَّهِ وَعِيسَى رُوْحًا لِّلَّهِ
وَمُحَمَّدًا حَبِيبًا لِّلَّهِ

“ Je témoigne qu'il n'y nul qui mérite d'adoration en dehors d'Allah عَزَّوَجَلَّ ; Il est Unique et n'a pas d'associé. Je témoigne que Sayyidunā Ādām عليه السلام est *Safwatullāh* et créé par Son pouvoir Divin, Sayyidunā Ibrāhīm عليه السلام est *Khalilullāh*, Sayyidunā Mūsā عليه السلام est *Kalimullah*, Sayyidunā

¹ Ihyā' ul-'Ulūm, vol. 1, p. 266

² Jannati Zēwar, p. 604

‘Īsā ﷺ est Rūhullāh, et Sayyidunā Muḥammad ﷺ est Habibullāh. ”

Une telle personne recevra une récompense équivalente au nombre de personnes qui invoquent pour avoir des enfants. Le Jour de la Résurrection, Allah عَزَّوَجَلَّ la ressuscitera avec ceux qui sont en sécurité, et il revient à la générosité d'Allah عَزَّوَجَلَّ de l'admettre au Paradis en compagnie des Prophètes ﷺ.¹

Lundi

Pour comprendre la grandeur et les bénédicitions du lundi, voici quelques événements historiques et vertus particulières de ce jour :

- Sayyidunā Idrīs ﷺ a été élevé vers les cieux et est entré au Paradis.
- Sayyidunā Mūsā ﷺ s'est rendu au mont Tūr.
- Sayyidunā Jibrīl ﷺ a rendu visite pour la première fois au Bien-Aimé Prophète ﷺ un lundi.
- Les actions de l'Oummah sont présentées au Bien-Aimé Prophète ﷺ le lundi.²
- Le lundi a reçu des bénédicitions spéciales en raison de son lien avec le Bien-Aimé Prophète ﷺ et son époque bénie. Par exemple :
 1. le Bien-Aimé Prophète ﷺ est né un lundi, et sa prophétie s'est également manifestée ce jour-là.
 2. Il a émigré depuis Makkah un lundi.
 3. Il est entré à Madinah un lundi.
 4. Il a quitté ce monde un lundi.

¹ Miftāḥ us-Sa’ādah, p. 727

² Kitāb us-Sab’iyāt Fī Mawā’iz Il-Bariyyāt, p. 42 (abrégé) ; Fadā'il ul-Ayyām wash-Shuhūr, p. 47

5. Il a placé la *Hajar ul-Aswad* (Pierre noire) à sa place un lundi.¹

- Selon un récit, la victoire à Badr a été accordée un lundi, et la Sourate al-Mā'idah a été révélée un lundi.²

Comment devrait-on passer le lundi ?

Chers frères en Islam ! Le lundi est un jour très honorable en raison de son association avec le Bien-Aimé Prophète ﷺ. Par conséquent, passez cette journée de la manière suivante.

Jeûner le lundi

Si possible, jeûnez le lundi car c'est Sounnah. Sayyidunā Abū Qatādah رضي الله عنه rapporte :

“ Lorsque le Messager d'Allah ﷺ fut interrogé au sujet du jeûne du lundi, il répondit : “ C'est ce jour-là que je suis né, et c'est ce jour-là que la révélation (*Wahī*) m'a été envoyée.”³

Actes pour le lundi

Chers frères en Islam ! Voici quelques actions liées au jour béni du lundi :

Le pardon de tous les péchés

- Il est mentionné dans un hadith :

“ Quiconque accomplit deux *rak'āt* le lundi au lever du soleil, en récitant une fois la Sourate al-Fātiḥah, une fois l'Āyat ul-Kursī, la Sourate al-Ikhlāṣ (قُلْ هُوَ اللَّهُ أَحَدٌ) une fois, et les مُعَوذَتَيْنِ (Sourate al-Falaq et Sourate An-Nās) une fois chacune dans chaque *rak'ah*,

¹ Musnad Aḥmad, vol. 1, p. 594, Hadith 2506 (avec variation dans l'ordre)

² Mu'jam Kabīr, vol. 12, p. 183, Hadith 12984 (résumé)

³ Ṣaḥīḥ Muslim, p. 455, Hadith 2750

puis après le *Taslīm*, demande pardon dix fois et envoie dix fois la *salāt* sur moi, Allah عَزَّوَجَلَّ lui pardonnera tous ses péchés.”¹

- Quiconque accomplit quatre *rak'āt* le lundi soir, en récitant une fois la Sourate al-Fātiḥah et dix fois la Sourate al-Ikhlāṣ dans la première *rak'ah* ; la Sourate al-Fātiḥah une fois et la Sourate al-Ikhlāṣ vingt fois dans la deuxième *rak'ah* ; la Sourate al-Fātiḥah une fois et la Sourate al-Ikhlāṣ trente fois dans la troisième *rak'ah* ; et la Sourate al-Fātiḥah une fois et la Sourate al-Ikhlāṣ quarante fois dans la quatrième *rak'ah* – puis, après le *Taslīm*, récite la Sourate al-Ikhlāṣ soixante-quinze fois, demande pardon soixante-quinze fois pour lui-même et ses parents, puis demande à Allah عَزَّوَجَلَّ ce dont il a besoin, car il appartient à la générosité d'Allah عَزَّوَجَلَّ de combler son besoin.²
- Quiconque accomplit deux *rak'āt*, en récitant la Sourate al-Fātiḥah quinze fois, la Sourate al-Ikhlāṣ quinze fois et les مُعَوذَتَيْنَ quinze fois chacune dans chaque *rak'ah* ; puis, après le *Taslīm*, récite l'Āyat ul-Kursī quinze fois et demande le pardon quinze fois, recevra une magnifique et grande récompense.³

Mardi

Le mardi est également un jour béni, associé à plusieurs événements historiques :

- Ce jour-là, Allah عَزَّوَجَلَّ a guéri Sayyidunā Ayyūb. عَلَيْهِ السَّلَامُ.⁴
- Allah عَزَّوَجَلَّ a ordonné au Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ de détourner son visage de Bayt ul-Maqdis vers la Ka'bah lorsqu'il priait.⁵

¹ Iḥyā' ul-'Ulūm, vol. 1, p. 266

² Iḥyā' ul-'Ulūm, vol. 1, p. 268

³ Iṭḥāf us-Sādat Il-Muttaqīn, vol. 3, p. 630

⁴ Mustadrak, vol. 5, p. 298, Hadith 7556 (résumé)

⁵ Ṣaḥīḥ Ibn Ḥibbān, vol. 3, p. 108, Hadith 1713

- La Sourate al-Ḥadīd a été révélée ce jour-là, et Allah عَزَّوجَلَّ a créé le fer ce jour-là.¹
- Ce jour-là, Allah عَزَّوجَلَّ créa les montagnes et les choses bénéfiques qu'elles renferment.²
- Allah عَزَّوجَلَّ a créé l'Enfer et a désigné l'Ange de la Mort عَذَابِيَّةِ إِسْلَامٍ pour régner sur les âmes des enfants d'Ādām.³

Comment passer le mardi ?

Chers frères en Islam ! Maintenant que vous connaissez les bienfaits du mardi, voici comment passer cette journée :

Jeûner le mardi

Le Noble Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَسَلَّمَ jeûnait le samedi, le dimanche et le lundi d'un mois, et le mardi, le mercredi et le jeudi d'un autre mois.⁴

Ne coupez pas de tissu le mardi

Il convient d'éviter de couper un nouveau tissu le mardi. Le Shaykh 'Abd ul-Ḥaqq Muḥaddith Ad-Dīhlawī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ rapporte les paroles de Sayyidunā 'Alī al-Murtadā رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ qui a dit : " Quiconque coupe du tissu le mardi, ce tissu sera soit volé, soit perdu dans l'eau, soit brûlé par le feu. " ⁵

Remarque : lorsqu'une personne porte des vêtements neufs, elle doit réciter dix fois la sourate "إِنَّا أَنْزَلْنَاهُ", souffler sur de l'eau et asperger cette eau sur le vêtement ; cela apporte des bénédictions.⁶

¹ Majma' uz-Zawā'id, vol. 5, p. 154, Hadith 8331

² Mustadrak, vol. 3, p. 409, Hadith 4050

³ Fayd ul-Qadir, vol. 1, p. 63, sous Hadith 8

⁴ Jāmi' ut-Tirmidhī, vol. 2, p. 186, Hadith 746

⁵ Kashf ul-Iltibās, p. 54

⁶ Kashf ul-Iltibās, p. 54

Mercredi

Le mercredi possède également plusieurs vertus distinctes et est associé à plusieurs événements historiques :

- Le mercredi, Allah عَزَّوَجَلَّ a détruit sept mécréants de sept manières différentes : (1) ‘Awj bin ‘Unuq, qui a vécu quatre mille cinq cents (4500) ans et dont la taille était la plus grande parmi les hommes, a été détruit par le Hudhud. (2) Qārūn a été englouti par la terre. (3) Pharaon et son armée ont été détruits par la mer. (4) Le maudit Nimrod a été détruit par un moustique. (5) Le peuple des Lūt a été détruit par des pierres. (6) Shaddād b. ‘Ād a été détruit par la voix de Sayyidunā Jibrīl ﷺ. (7) La nation des ‘Ād a été détruite par un vent violent.¹
- Il est rapporté de Sayyidunā Abū Hurayrah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ : “ Quiconque subit une saignée par ventouse (*Hijāmah*) le mercredi ou le samedi et remarque ensuite l'apparition de leucodermie sur son corps, ne doit s'en prendre qu'à lui-même.”²

‘Allāmah ‘Abd al-Ra’ūf al-Munāwī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ (Décédé en 1031 AH) déclare :

“ L’Imam Abū Ja‘far Nīshāpūrī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a dit : “ Un jour, j’ai remarqué que ce hadith n’était pas authentique. J’ai ensuite subi une séance de ventouses le mercredi, et j’ai été atteint de leucodermie. Plus tard, j’ai eu la chance de voir le Prophète ﷺ dans un rêve, et je me suis plaint à lui de cette maladie. Le Dernier Prophète ﷺ a dit : “ Méfie-toi de manquer de respect à mon hadith (c'est-à-dire que tu as été atteint de cette maladie parce que tu t'es opposé à mon hadith). ”³

- Les pieux prédecesseurs رَحْمَةُ اللَّهِ organisaient des sessions d'enseignement le mercredi, car la connaissance est lumière, et il convient de la commencer le jour de la lumière.⁴

¹ Kitāb us-Sab’iyāt Fī Mawā’iz Il-Bariyyāt, p. 71 ; Fadā’il ul-Ayyām wash-Shuhūr, p. 117

² Jāmi’ us-Ṣaghīr, p. 508, Hadith 8328

³ Fayd ul-Qadir, vol. 6, p. 45, sous Hadith 8328

⁴ Fadā’il ul-Ayyām wash-Shuhūr, p. 115

Comment passer le mercredi ?

Chers frères en Islam ! Après avoir appris la signification et les particularités du mercredi, lisez ci-dessous quelques actions sélectionnées à accomplir ce jour-là.

Jeûner le mercredi

Sayyidunā Muslim al-Qurayshī رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ raconte :

“ J'ai interrogé le Prophète ﷺ au sujet du jeûne quotidien, et il m'a répondu : “ Ta famille a également des droits sur toi. Jeûne pendant le Ramadan, puis jeûne pendant le mois qui suit, et jeûne tous les mercredis et jeudis. Ce sera comme si tu as jeûné tous les jours et que tu as rompu également le jeûne. ” ¹

Actes pour le mercredi

1. Récompense jusqu'au Jour de la Résurrection

Quiconque accomplit deux *rak'āt* le mercredi soir, en récitant dix fois la Sourate al-Falaq (قُلْ آمُوْذِ بِرَبِّ الْفَلَقِ) après la Sourate al-Fātiḥah dans la première *rak'ah*, et la Sourate An-Nās (قُلْ آمُوْذِ بِرَبِّ النَّاسِ) dix fois après la Sourate al-Fātiḥah dans la deuxième, soixante-dix mille anges descendant de chaque ciel et continuent à écrire sa récompense jusqu'au Jour de la Résurrection.²

2. La règle concernant la coupe des ongles le mercredi

Il faut éviter de se couper les ongles le mercredi, car cela pourrait entraîner l'apparition de leucodermie. Cependant, si l'on ne s'est pas coupé les ongles pendant trente-neuf jours et que le mercredi est le quarantième jour, il est *Wajib* (obligatoire) de se couper les ongles. En effet, ne pas se couper les ongles pendant quarante jours est interdit et *Makrūh Tahrimī* (fortement déconseillé). (Pour plus

¹ Jāmi' ut-Tirmidhī, vol. 2, p. 187, Hadīth 748

² Miftāḥ us-Sa'ādah, p. 728

d'informations, veuillez-vous référer au *Al-Fatāwā Ar-Ridawiyah*, vol. 22, p. 574, 685).¹

On a demandé à l'Imam Ahmād Rīdā Khān رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ : “ Un hadith interdit de se couper les ongles le mercredi, tandis qu'un autre hadith mentionne sa vertu. Ces récits peuvent-ils être reconciliés, ou l'un d'eux est-il préférable ? Quelle est la règle concernant le fait de se couper les ongles le mercredi ?

L'Imam رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ a répondu :

“ Il n'y a aucune interdiction concernant la coupe des ongles un jour particulier, car aucun hadith authentique n'a été établi concernant la précision d'un jour. Cependant, certains *Aḥādīth* faibles mentionnent une interdiction de se couper les ongles le mercredi.

Par conséquent, si le mercredi coïncide avec un jour où il devient *Wājib* de les couper, par exemple si quelqu'un ne les a pas coupés depuis trente-neuf jours et qu'aujourd'hui, mercredi, est le quarantième jour, alors s'il ne les coupe pas aujourd'hui, cela dépassera quarante jours. Dans ce cas, il devient *Wājib* pour lui de les couper le mercredi, car les laisser pousser continuellement pendant quarante jours est interdit et *Makroūh Tahrīmī*.

Si la situation susmentionnée ne s'applique pas, il convient alors de les couper n'importe quel autre jour que le mercredi, car la préférence est donnée au côté de l'interdiction.”²

3. Commencer une nouvelle tâche le mercredi

Si l'on a l'intention de commencer une nouvelle tâche, le mercredi est un jour très propice pour cela. Il est dit dans un hadith : مَا بُدِئَتْ بِشَيْءٍ يَوْمَ الْمَرْسَدِ بَعْدَ أَنْ يَأْتِيَ اللَّهُمَّ تُمْكِنُهُ إِذَا شِئْتُمْ “ Toute tâche commencée le mercredi est achevée.”³

¹ Buḍḍhā Pujārī, p. 32

² Fatāwā Ridawiyah, vol. 22, p. 685 (résumé)

³ Kashf ul-Khafā', vol. 2, p. 163, sous Hadith 2189

Les savants estimés de l'Oummah agissaient également selon ce hadith en matière d'enseignement et d'apprentissage. Sayyidunā Shaykh Burhān ud-Dīn Az-Zarnūjī déclare :

“ Notre professeur, le Shaykh ul-Islām Burhān ud-Dīn (auteur de *al-Hidāyah*) رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ commençait une leçon spécialement le mercredi. Il évoquait ce hadith et l'utilisait comme preuve, en disant que le Messager d'Allah ﷺ avait dit : “ Toute tâche commencée le mercredi est achevée.”

Cette méthode pour commencer les cours était également celle pratiquée par l'Imam Abū Ḥanifah رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ. Il rapporte ce hadith de son professeur, Shaykh Qawwām ud-Dīn Ahmād bin 'Abdur-Rashīd رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ. J'ai également entendu de plusieurs personnes dignes de confiance que Shaykh Abū Yūsuf al-Hamadānī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ attribuait chaque bonne action au mercredi. Le mercredi se distingue également par le fait que c'est le jour où Allah عَزَّوَجَلَ a créé la lumière, prouvant ainsi que ce jour est de mauvais augure pour les mécréants et bénit pour les croyants.”¹

4. Bonne nouvelle d'une invocation acceptée

Il est rapporté de Sayyidunā Jābir رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ que le Prophète ﷺ a invoqué pendant trois jours : lundi, mardi et mercredi. Le mercredi, entre les prières de *Dhohret de 'Aṣr*, l'invocation du Prophète ﷺ a été acceptée, et des signes de bonheur sont apparus sur son visage bénit. Sayyidunā Jābir رَضِيَ اللَّهُ عَنْهُ déclare : “ Après cela, chaque fois que j'étais confronté à un sujet important ou pénible, j'attendais ce moment précis pour invoquer Allah عَزَّوَجَلَ, et j'ai été témoin de son acceptation.”²

Jeudi

Le jeudi est un jour vertueux, car le Prophète ﷺ a fait une invocation

¹ Ta'līm ul-Mutā'allim, p. 72-73

² Shu'ab ul-Īmān, vol. 3, p. 397, Hadith 3874

spéciale pour ses bénédicitions, en disant : “**أَللّٰهُمَّ بَارِكْ لِمَّا قَنَتْ بِكُوْرَهَا يَوْمَ حَمِيسِهَا** ! Bénis ma Oummah qui se lève tôt les jeudis.”¹

Ce jour est associé à plusieurs événements historiques :

- Sayyidunā Ibrāhīm عَلَيْهِ السَّلَامُ se rendit chez le roi d'Égypte un jeudi et y trouva Sayyidah Hājarah رَضِيَ اللَّهُ عَنْهَا.
- Les frères de Sayyidunā Yūsuf عَلَيْهِ السَّلَامُ sont entrés dans sa cour le jeudi et ont reçu des bénédicitions.
- Le jeudi, Binyāmīn, le frère germain de Sayyidunā Yūsuf عَلَيْهِ السَّلَامُ, est entré en Égypte et l'a retrouvé.
- Sayyidunā Ya'qūb عَلَيْهِ السَّلَامُ entra en Égypte et trouva la sécurité et la paix.
- Le chef des prophètes, Sayyidunā Muḥammad al-Muṣṭafā صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ est entré à Makkah et a obtenu la victoire et le soutien.²
- Le Bien-Aimé Prophète صَلَّى اللَّهُ عَلَيْهِ وَآلِهِ وَسَلَّمَ préférait voyager le jeudi. Sayyidunā Ka'b b. Mālik rapporte que le Messager d'Allah رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ aimait partir en expédition militaire le jeudi.³

'Allāmah Muḥammad 'Abd al-Ra'ūf al-Munāwī رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ (Décédé en 1031 AH) a écrit :

“Le jeudi est un jour très béni, en particulier pour satisfaire ses besoins et entreprendre des voyages. Sayyidunā Ṣakhr رَحْمَةُ اللَّهِ عَلَيْهِ avait l'habitude de voyager le jeudi et est devenu très riche.”⁴

Il ajoute :

¹ Musnad ul-Bazzār, vol. 11, p. 448, Hadith 5312

² Kitāb us-Sab'iyyāt Fī Mawā'iz Il-Bariyyāt, p. 84 (abrégé) ; Fadā'il ul-Ayyām wash-Shuhūr, p. 142-144 (avec modification)

³ Ṣahīḥ ul-Bukhārī, vol. 2, p. 296, Hadith 2950

⁴ Fayd ul-Qadīr, vol. 2, p. 133, sous Hadith 1458

“ S'asseoir tôt le matin pour rechercher la connaissance est *Moustahabb* (apprécié), et commencer l'étude d'un texte islamique le jeudi, en particulier le matin, est méritoire. Bien que les pieux prédecesseurs ﷺ commençaient à enseigner une nouvelle leçon le mercredi, car le mercredi est le “ jour de lumière ” et la connaissance est également lumière, acquérir de nouvelles connaissances le jeudi est une source de bénédictions. Certains érudits saints ont conseillé que la rédaction et la récitation devraient commencer idéalement le lundi ou le jeudi. ”¹

Comment passer le jeudi ?

Chers frères en Islam ! Après avoir appris les vertus de ce jour, voici quelques détails sur la manière de le passer dans l'adoration.

Jeûner le jeudi

Si possible, jeûnez ce jour-là, car c'est une Sounnah du Bien-Aimé Prophète ﷺ rapportée par Sayyidunā Usāmah b. Zayd رضي الله عنه :

“ J'ai dit au Bien-Aimé Prophète : ﷺ : Ô Messager d'Allah ﷺ ! lorsque vous jeûnez, on dirait que vous ne romprez jamais votre jeûne (c'est-à-dire que vous jeûnez continuellement), et lorsque vous ne jeûnez pas, on dirait que vous ne jeûnerez jamais sauf deux jours. S'ils tombent entre les jours où vous jeûnez, alors tant mieux ; sinon, vous veuillez à jeûner ces deux jours en particulier. ”

Il demanda : “ Quels sont ces jours ? ”

J'ai répondu : “ Le lundi et le jeudi. ”

Il répondit : “ Ce sont les jours où les actions sont présentées au Seigneur de tous les mondes, et je préfère que mes actions soient présentées pendant que je jeûne. ”²

¹ Fayd ul-Qadir, vol. 2, p. 23, sous Hadîth 1214 (abrégé) ; Fadâ'il ul-Ayyâm wash-Shuhûr, p. 141

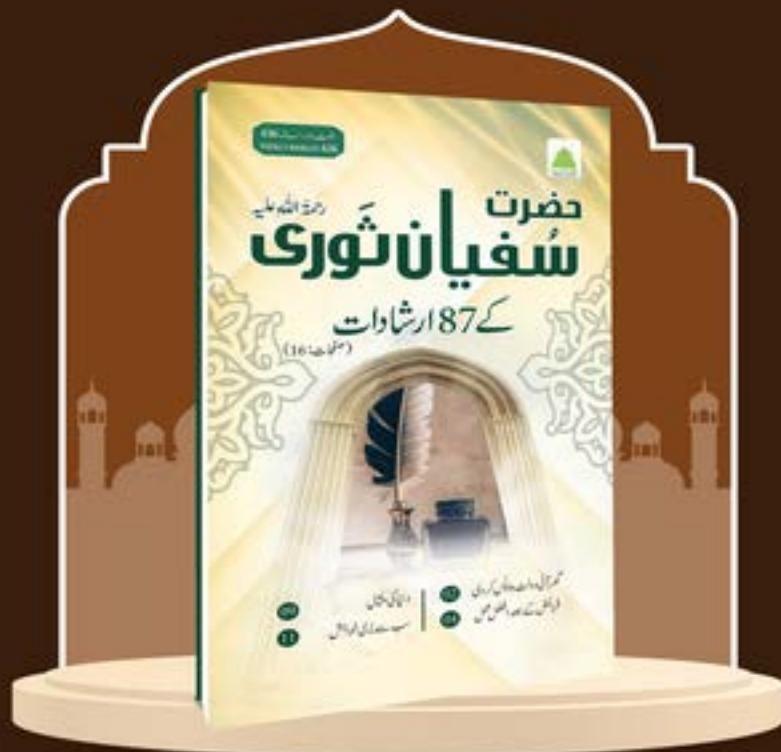
² Sunan An-Nasâ'i, p. 387, Hadîth 2355

Envoyez d'abondantes *Salāt* au Bien-Aimé Prophète ﷺ

Pour obtenir davantage de bénédictons en ce jour, envoyez abondamment la *salāt* sur le Bien-Aimé Prophète ﷺ. Il est mentionné dans un hadith béni : “ Lorsque le jeudi arrive, Allah عَزَّ وَجَلَّ envoie des anges qui portent des papiers argentés et des stylos dorés. Ils enregistrent les noms de ceux qui m'envoient une abundance de *salāt* le jeudi et le vendredi soir. ”¹

¹ Kanz ul-'Ummāl, partie 1, vol. 1, p. 250, Hadith 2174

Prochain livret hebdomadaire



Dawate Islami France

19 rue de Paris, 93380 Pierrefitte-sur-Seine, France

Tel : +33 6 58 94 83 51

Web: www.maktabatulmadinah.com | E-mail: french.translation@dawateislami.net